CSE siège•tv

FO france•tv

Urgences médicales au siège de France•tv

Liminaire FO • 20 juin 2023

Plusieurs salariés ont connu ces derniers mois et semaines de graves accidents de santé sur leur lieu de travail dont l'un d'entre eux s'est conclu par un décès, ce qui a suscité une émotion légitime mais aussi l'inquiétude de l'ensemble des personnels.

Nous faisons notamment référence à deux cas d'Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) dont les premiers symptômes se sont manifestés dans l'enceinte de l'entreprise alors que les salariés concernés y travaillaient.

Nous tenons d'emblée à souligner que les circonstances de ces dramatiques accidents n'autorisent bien sûr aucune polémique ni surenchère.

Cependant, lors de ces deux accidents, il semble qu'une certaine incertitude ait présidé aux diagnostics et à la prise en charge des victimes.

Selon les témoignages des personnes présentes, il se serait écoulé un temps trop long avant que la suspicion d'AVC ne soit évoquée et que les procédures d'extrême urgence ne soient enclenchées.

Les élus Force Ouvrière demandent à la direction de réévaluer l'ensemble des dispositifs sanitaires et médicaux d'urgence, tant en ce qui concerne – en amont – l'information des salariés, que les mesures immédiates à prendre dès l'apparition, ou la moindre suspicion d'un symptôme évoquant un grave accident de santé, de type AVC.

Ces dispositifs sont fondamentaux car il est notoire que les minutes gagnées sont cruciales dans les cas d'accidents vasculaires cérébraux et d'accidents cardio-vasculaires qui peuvent avoir des conséquences tout aussi graves.

Il est indispensable que la direction mette rapidement en place des formations accessibles à tous les salariés, sur les signes avant-coureurs de ces accidents et sur la conduite à adopter dès la manifestation des premiers symptômes.

L'information préalable des salariés, sur la réactivité nécessaire dans la prise en charge de ces accidents et sur l'existence des formations "secours", sont deux points fondamentaux.

Ces messages d'information pourraient être diffusés via les différentes messageries internes et également affichés de manière très visible et permanente à l'intérieur des locaux.

Il semble également important que les numéros des services d'urgence soient redéfinis pour éviter toute ambiguïté entre les numéros internes des sauveteurs secouristes du travail (SST) ou du cabinet médical et ceux, externes, des pompiers ou du Samu.

Les élus Force Ouvrière, avec les élus des autres organisations syndicales, souhaitent être étroitement associés à cette réflexion et aux mesures qui devront être prises afin d'assurer la meilleure protection possible à l'ensemble des salariés de France Télévisions.